

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM LA DOLLER 3 RUE DU 2E BATAILLON DE CHOC MASEVAUX 68290 MASEVAUX NIEDERBRUCK déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000,00 €.

M DELORME DAMIEN , gérant de la société 2D+ FORMATION , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 13 RUE PRINCIPALE 68116 GUEWENHEIM, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	DELORME DAMIEN, 13 RUE PRINCIPALE 68116 GUEWENHEIM
Nombre de parts	1
Montant versé	10,00 €
2e associé	SAS CDLM FINANCE, 13 RUE PRINCIPALE 68116 GUEWENHEIM représentée par M DELORME DAMIEN, président
Nombre de parts	99
Montant versé	990,00 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :


- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 12 juin 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

lu et approuvé 

Crédit Mutuel
LA DOLLER
Raoul RABISCHUNG
Directeur

